

Cote du document: EB 2016/LOT/P.15/Rev.1
Date: 3 décembre 2016
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président concernant une proposition de prêt et don à la République tunisienne pour le Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Patrick Herlant

Chargé de programme de pays
Division Proche-Orient, Afrique du Nord
et Europe
téléphone: +39 06 5459 2635
courriel: p.herlant@ifad.org

Annabelle Lhommeau

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2783
courriel: a.lhommeau@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du projet	7
A. Coût du projet	7
B. Financement du projet	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	17

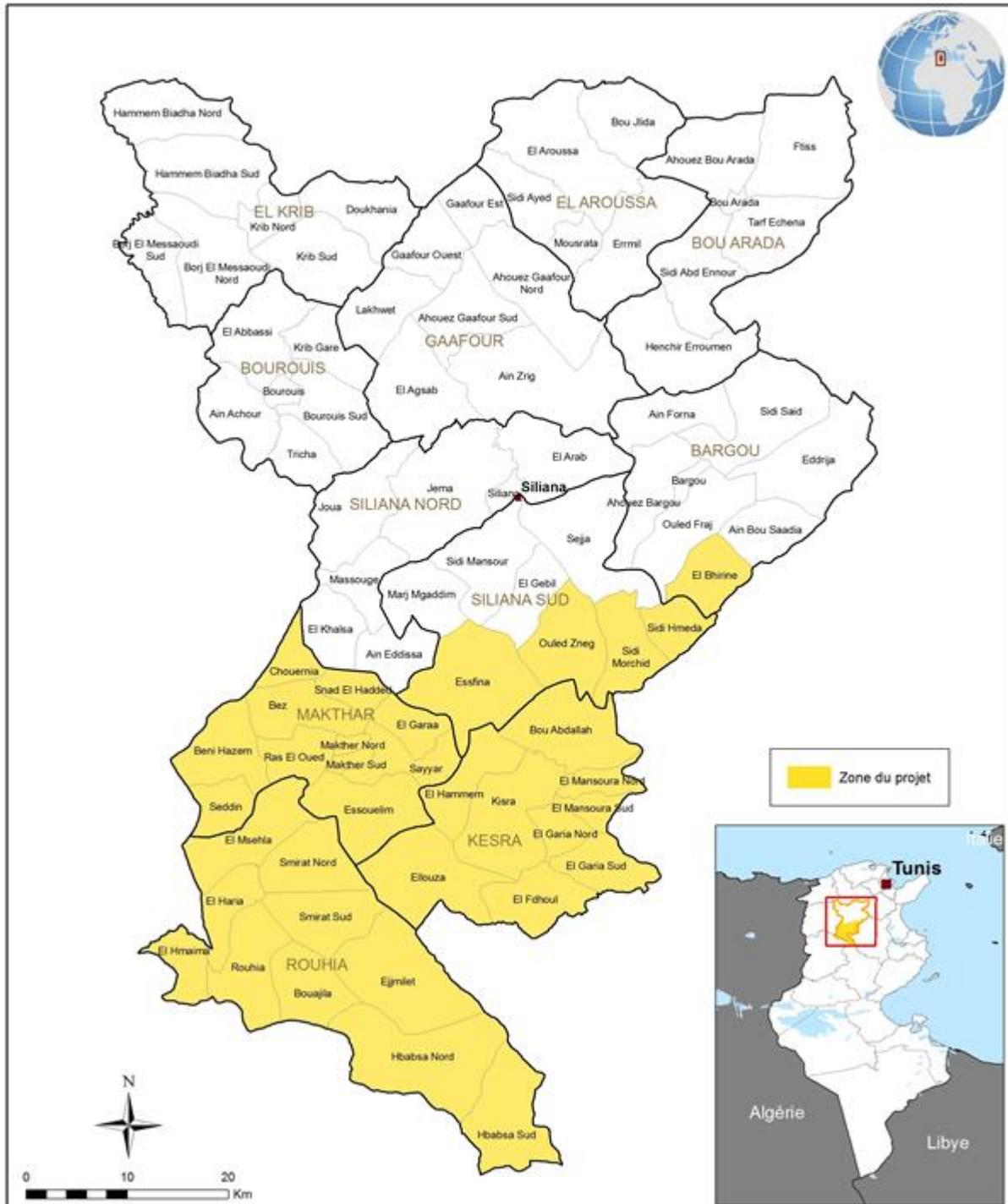
Sigles et acronymes

CRDA	Commissariat régional au développement agricole
DGFIOP	Direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels
DPCDR	Division de planification et de coordination du développement rural
GDA	Groupement de développement agricole
PROFITS	Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SMSA	Société mutuelle de services agricoles

Carte de la zone du projet

Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana

Rapport de conception finale



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position de FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République tunisienne

Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République tunisienne
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
Coût total du projet:	34,2 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA (au titre du Système d'allocation fondé sur la performance [SAFP] 2016-2018):	21,6 millions d'EUR (équivalant approximativement à 23,6 millions d'USD)
Montant du don du FIDA (au titre du SAFP 2016-2018):	0,46 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,5 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Financement rétroactif:	Pour les dépenses admissibles, à hauteur d'un montant maximum équivalant à 100 000 USD, encourues à partir de la date de signature de l'accord de financement jusqu'à la date d'entrée en vigueur de l'accord
Contribution de l'emprunteur/ du bénéficiaire:	7,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,5 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République tunisienne pour le Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana, telle qu'elle figure au paragraphe 42.

Rapport du Président concernant une proposition de prêt et don à la République tunisienne pour le Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. **Contexte économique et social.** La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire du Nord de l'Afrique qui couvre une superficie de 164 000 km², dont les trois quarts sont marqués par une aridité qui s'atténue seulement dans le Nord-Est du pays. Elle occupe une place géostratégique sur le plan des débouchés, surtout vers l'Europe et le pourtour méditerranéen. En 2014, la population totale était de 10 982 000 habitants, avec un rythme de croissance démographique de 1,03% par an, dont 50,2% de femmes et 32% vivant en milieu rural, pour une densité moyenne de 67 habitants au km². Cependant, la population est très inégalement répartie sur le territoire, avec 70% dans la zone côtière plus urbaine et industrialisée et les 30% restants dans l'intérieur du pays, plus rural et agricole.
2. **Incidence de la pauvreté.** En Tunisie, le taux de pauvreté est estimé à 15,5%; ainsi, environ 1,6 million de Tunisiens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté touche particulièrement les régions à dominante rurale du Centre-Ouest et du Sud-Ouest qui ont vu s'accroître les écarts par rapport au reste du pays. Le Gouvernorat de Siliana, qui compte 223 100 habitants (plus de la moitié en milieu non communal), se trouve parmi ces régions les plus défavorisées.
3. **Le secteur de l'agriculture et de la pêche.** En plus de son rôle majeur pour la sécurité alimentaire du pays, ce secteur continue à occuper une place importante dans l'économie tunisienne dans la mesure où il génère près de 10% du PIB et contribue activement à la création d'emplois (actuellement à hauteur de 16% au niveau national) et à l'équilibre de la balance des paiements à travers les exportations. Sur un total national de l'ordre de 162 000 km², la superficie des terres à vocation agricole est estimée à 10 millions d'hectares, dont 420 000 hectares en irrigation avec 75% dotés d'équipements d'économie de l'eau. Il compte actuellement quelque 516 000 exploitations agricoles, de 10,2 hectares en moyenne. Cette moyenne cache néanmoins d'importantes disparités. En effet, 53% des exploitations ne dépassent pas 5 hectares tandis que 3% des exploitations ont plus de 50 hectares et gèrent quelque 37% des terres. L'élevage est pratiqué par 71% des exploitants agricoles.
4. Après avoir bénéficié d'un taux de croissance positif (3% par an) pendant de nombreuses années, le secteur agricole a été durement frappé par la crise des marchés agricoles mondiaux (2007-2008). Il ressort d'une analyse sectorielle récente que le secteur devra résoudre un ensemble de contraintes d'ordre structurel tout en favorisant l'évolution des politiques et institutions agricoles, et ce d'autant plus que le secteur se trouve confronté aux effets du changement climatique. Un Plan quinquennal sectoriel (2016-2020) est en cours d'élaboration. Axé sur l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité pour les investissements privés,

il mise sur le développement durable des ressources naturelles, l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, l'amélioration de la compétitivité et le développement des filières, la modernisation des exploitations agricoles, la révision du cadre incitatif et le renforcement des capacités des structures paysannes.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. **Cadre stratégique.** En l'absence d'un cadre stratégique sectoriel consolidé, il a été jugé nécessaire de rechercher le meilleur alignement possible entre les orientations du FIDA et celles du Gouvernement tunisien. Un plan national de développement économique et social est en voie d'achèvement tandis qu'un processus de concertation sectoriel au niveau national devrait permettre de préparer une vision à long terme pour le secteur agricole. En attendant la finalisation de ces processus, le FIDA a préparé une Note de stratégie de pays qui guidera les interventions durant les années 2017-2018 en vue de la préparation d'un COSOP à la fin de 2017.
6. **Justification.** Le FIDA est intervenu dans le gouvernorat par le biais de la mise en œuvre de deux projets de développement rural intégré qui ont permis de jeter les bases nécessaires pour assurer le développement agricole de la région. À la demande du Gouvernement tunisien, le Fonds se propose de financer un projet susceptible de mettre à profit ces acquis en se focalisant sur la valorisation des produits des filières les plus porteuses de la région, ce afin, d'une part de permettre aux petits producteurs de capter la valeur ajoutée que peut générer cette valorisation et, d'autre part, de générer des emplois durables, soit directement en lien avec les filières sélectionnées ou indirectement par le biais du développement de services connexes à ces filières. Le choix de ce type de projet est d'autant plus justifié que le développement des filières et l'amélioration de leur compétitivité est l'un des objectifs et l'un des thèmes prioritaires du Plan quinquennal 2016-2020.
7. Le Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS) se justifie pour les motifs ci-après: i) l'existence d'importantes potentialités agroéconomiques en matière de production et de valorisation des produits des filières (notamment arboricoles), sous réserve que l'on sécurise les activités des petits producteurs face aux aléas et que l'on favorise leur capacité d'investissement à tous les niveaux; ii) la faiblesse de la gouvernance et de la maîtrise, par les acteurs de ces filières, en amont comme en aval, ainsi que de la part de valeur ajoutée captée et l'accès à des marchés rémunérateurs; iii) l'insuffisance des capacités de valorisation des produits des filières par rapport aux besoins actuels et potentiels, alors que des investissements dans ce domaine permettraient de conserver une part locale plus importante de la valeur ajoutée; iv) l'existence d'écarts notoires entre producteurs en termes de compétences technico-économiques, découlant de l'inefficacité des structures et des approches publiques de vulgarisation, qui justifient la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil, notamment technique et économique, combinant compétences publiques et privées au profit de tous les acteurs des filières. Enfin, l'approche retenue vise à générer davantage d'emplois, à améliorer et diversifier les sources de revenus de groupes sociaux vulnérables et à lutter ainsi contre la pauvreté, dans une optique de promotion d'une économie sociale solidaire.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. **Zone d'intervention.** Le projet couvrira 35 secteurs dans cinq délégations de la partie sud du Gouvernorat de Siliana¹, dont les populations sont parmi les plus pauvres. La région d'intervention est essentiellement constituée de systèmes montagneux correspondant au compartiment géographique de la dorsale tunisienne,

¹ Bargou, Makhtar, Kesra, Er-Rouhia et Siliana Sud.

zone comprise entre 600 et 1 300 mètres d'altitude et favorable au développement de l'arboriculture fruitière et de l'élevage.

9. **Groupe cible.** La zone du projet compte 114 122 habitants. Bénéficieront directement des activités 14 000 ménages (54 500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone) parmi les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 hectares en irrigué et moins de 20 hectares en sec et pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, et des jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'un emploi et d'opportunités économiques. En outre, le projet ciblera les élèves du niveau primaire en matière d'éducation nutritionnelle.
10. **Stratégie de ciblage.** Le développement pro-pauvres et inclusif des filières reposera sur: i) la création d'un environnement favorable à l'inclusion des plus pauvres, des femmes et des jeunes, grâce à la promotion de la communication avec les groupes cibles, puis à la sensibilisation et à la formation des acteurs des filières; ii) un ciblage géographique selon les critères indiqués précédemment, affiné en opérant une distinction en fonction de la zone agroécologique et du mode de mise en valeur; iii) un ciblage direct selon des critères de catégorisation des bénéficiaires pour les différentes activités et services mis en place par le projet, discutés et définis avec les communautés; iv) un autociblage visant à identifier, au sein des filières, les services et produits adaptés à chaque catégorie de bénéficiaires (petits agriculteurs, jeunes promoteurs de petites entreprises, femmes); v) des quotas, associés à des mesures d'accompagnement, seront nécessaires pour la participation des femmes (30%) et des jeunes (20%); et vi) des mesures opérationnelles, avec un responsable ciblage, égalité des sexes et nutrition qui veillera à la mise en œuvre de la stratégie de ciblage du projet.

B. Objectif de développement du projet

11. L'objectif global du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et à la valorisation des filières. Ses objectifs spécifiques sont de développer durablement les filières mettant en valeur la diversité des terroirs de la région avec une inclusion profitable des petits producteurs, jeunes et femmes organisés, et de renforcer l'aptitude des petits producteurs à exploiter de manière efficace et raisonnée les potentiels socioéconomiques des filières.

C. Composantes/résultats

12. Le projet s'articulera autour de **deux composantes** principales: i) promotion et valorisation des filières; et ii) création de conditions favorables au développement des filières, et renforcement grâce à la mise en place d'un dispositif de gestion/coordination.
 - **Composante 1:** Promotion et valorisation des filières. Le principal effet de cette composante sera de mettre à même les acteurs des filières d'identifier les opportunités de développement des filières concernées et de coordonner leur action en ce sens. Elle se décompose en **trois sous-composantes**, à savoir:
 - i) organisation des acteurs des filières dans les zones de production;
 - ii) développement des activités économiques entre les acteurs des filières et renforcement des capacités de valorisation des produits des filières; et
 - iii) renforcement des capacités professionnelles des acteurs.

La **sous-composante 1.1** consistera à créer des espaces de concertation et de dialogue entre tous les acteurs/opérateurs des filières (des plateformes de filières) devant aboutir à l'élaboration participative de cadres d'action de filière et à l'établissement de partenariats gagnant-gagnant entre acteurs des filières.

La **sous-composante 1.2** consistera à accompagner les acteurs des filières dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'affaires avec d'autres acteurs privés et publics, visant à concrétiser le développement global de chaque filière en vue d'améliorer la valeur ajoutée d'ensemble et de la répartir plus équitablement au profit des petits paysans. Ces plans d'affaires pourront englober toute une gamme d'activités et bénéficier d'un appui du projet en termes de renforcement et d'appui économique pour leur bonne réalisation. Ces activités porteront plus particulièrement sur un appui à la reconversion arboricole au niveau des exploitations agricoles et au développement des activités liées à l'élevage ainsi qu'à la création de microentreprises de production et de services. Toutes ces activités seront pilotées par les groupements de développement agricoles (GDA). La sous-composante consistera aussi, sur la base des cadres d'action des filières, à mettre à la disposition des Sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA), existantes ou à créer, des unités de valorisation dont la construction et les équipements seront financés par le projet. Ces unités de valorisation seront gérées par des SMSA qui bénéficieront d'une assistance technique spécialisée recrutée par le projet.

La sous-composante 1.3 portera principalement sur le renforcement des capacités des acteurs des filières, et plus particulièrement des GDA et des SMSA.

- **Composante 2:** Création de conditions favorables au développement des filières, à l'amélioration de l'environnement institutionnel dans lequel les filières peuvent se développer, d'une part grâce à la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technique et économique privé au niveau des organisations de producteurs et, d'autre part, au financement de la remise en état ou la création des infrastructures nécessaires au développement des filières (périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché, lacs collinaires, remembrement rural). Dans le cadre de cette composante, on s'efforcera également, à travers une concertation participative sur les politiques entre tous les acteurs dans le cadre des plateformes filières, à appuyer l'identification, par ces derniers, des obstacles au développement des filières et à proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour y remédier. Elle se décompose en **trois sous-composantes**: i) mise en place d'un dispositif durable d'appui-conseil technico-économique et de prestation de services; ii) réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières; et iii) concertation sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire en relation avec les filières.

III. Exécution du projet

A. Approche

13. Le PROFITS interviendra selon une approche filière afin de favoriser l'établissement de partenariats "gagnant-gagnant" entre les acteurs des filières sélectionnées ainsi que la création de pôles de développement économique au niveau local. Ainsi, l'État interviendra essentiellement en appui aux petits producteurs organisés, par le biais de la mise en œuvre de deux composantes: i) un appui direct aux acteurs privés des filières, axé sur l'exécution de leurs plans d'affaires et sur leur professionnalisation par le biais du renforcement de leurs capacités, et reposant sur la mise en place de plateformes filières locales, espaces interprofessionnels d'échange et d'orientation (composante 1); et ii) un appui indirect afin de créer les conditions favorables au développement des filières, notamment en mettant en place des structures d'appui (en particulier un dispositif innovant d'appui-conseil technico-économique incluant conseils de gestion et infrastructures physiques) et en favorisant la concertation sur les politiques (composante 2). Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un projet environnemental ou pour l'emploi des jeunes, il mettra en avant ces préoccupations, notamment en accompagnant la conversion des surfaces céréalières vers les filières retenues, plus intensives en main-d'œuvre et plus respectueuses de

l'environnement grâce à un conseil technique orienté vers l'utilisation raisonnée des intrants chimiques et l'agriculture biologique. La dynamique de professionnalisation des filières ouvrira des perspectives d'emploi directes (main-d'œuvre qualifiée) et indirectes (fourniture de services et de conseils).

B. Cadre organisationnel

14. La gestion du projet sera assurée à trois niveaux. L'Unité centrale de coordination (UCC), qui existe déjà au niveau de la Direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels (DGFIOP) du Ministère de l'agriculture, assurera la coordination centrale du projet. Au niveau régional, une Division du développement rural (DDR), ou toute autre structure responsable de l'exécution du projet, sera créée au sein de la structure du Commissariat régional au développement agricole de Siliana (CRDA). La DDR sera assistée, au niveau local, par des structures légères de coordination de l'exécution du projet basées au niveau des cellules territoriales de vulgarisation (CTV). Les capacités en gestion de projet et en organisation socioprofessionnelle de ces structures seront renforcées par une assistance technique externe.
15. Pour le pilotage et la coordination, il est prévu de mettre en place trois structures de coordination: i) un comité national de pilotage (CNP); ii) un comité régional de coordination et de pilotage (CRCP); et iii) un comité local de coordination (CLC) établi au niveau de chaque délégation. Par ailleurs, un comité technique régional (CTR) sera institué pour coordonner plus spécialement le pilotage du dispositif d'appui-conseil technico-économique.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

16. **Planification.** À travers les plateformes filières appuyées par l'assistance technique requise et l'expertise spécialisée, il est prévu d'élaborer un cadre d'action pour chaque filière, puis des plans d'affaires des organisations paysannes ou autres opérateurs au sein des filières décrivant les investissements, les modalités d'exécution et le niveau de participation physique et financière des différents acteurs. Ces instruments de planification identifieront les investissements les plus rentables pour la population cible (avec des plans affaires pour différents types d'investissement, en amont et en aval).
17. Le **programme de travail et budget annuel** (PTBA) sera élaboré par la Division de la planification et de la coordination du développement rural, de concert avec les services techniques du CRDA et les partenaires du projet sur la base du rapport de conception, des prévisions du COSTAB ajustées en fonction des réalisations, des cadres d'action des filières, des besoins prioritaires des bénéficiaires formulés au niveau des plateformes, des capacités d'exécution, des dotations budgétaires et des recommandations des missions de supervision.
18. Le système de **suivi-évaluation** (S&E) sera établi à partir du système mis en œuvre par la DGFIOP pour le Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN 2) financé par la Banque mondiale et qui a déjà été installé pour la deuxième phase du Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-est (PRODESUD-II) et pour le Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine (PRODEFIL), financés par le FIDA. Le système permet notamment de définir: i) la planification des activités et des budgets; ii) le suivi des réalisations physiques et financières et leur impact sur la gestion du projet ainsi que la prise en charge des indicateurs du Cadre logique; iii) l'évaluation des résultats en termes d'efficacité à travers l'analyse des résultats et des délais de réalisation, et d'efficience (performance en termes de coût des réalisations); iv) l'évaluation des résultats désagrégés par groupe cible spécifique, notamment femmes et jeunes; et v) le suivi des décaissements. Le système sera adapté au cours de la première année du projet pour tenir compte de ses spécificités et des indicateurs des effets et de l'impact du Cadre logique et du Système de

gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). La préparation de la situation de référence et l'adaptation du système de S&E seront engagées à partir du financement rétroactif afin que la situation de référence soit disponible avant le démarrage effectif du projet.

19. **Gestion des savoirs.** Le projet assurera la diffusion des innovations et des enseignements tirés à travers des ateliers, séminaires, tables rondes, émissions radiophoniques et télévisées, sondages d'opinion auprès des bénéficiaires sur les effets et l'impact des réalisations du projet, l'édition et la diffusion de documents, brochures et autres supports sur le projet et de ses résultats qui constitueront des sources d'information et d'orientation dans l'élaboration et la planification d'autres projets de développement dans des zones similaires du pays. Un site web sera créé pour ce projet.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

20. **Gestion financière.** Le flux des fonds du projet suivra le circuit prévu dans l'accord de financement à travers le compte désigné. Le CRDA de Siliana, délégué par le Ministère de l'investissement et de la coopération internationale et le Ministère de l'agriculture, sera l'ordonnateur des décaissements et des paiements à partir des comptes du FIDA et des comptes désignés auprès de la Banque centrale de Tunisie. Deux comptes désignés y seront ouverts, l'un pour le prêt et le deuxième pour le don.
21. Sur la base de l'expérience acquise par le FIDA dans le pays, de la volonté du gouvernement de lutter contre la corruption et des réformes en cours en matière de gestion des finances publiques, l'évaluation des risques de la capacité de gestion financière et des indicateurs de gouvernance a conclu que le risque fiduciaire global était moyen. Ce risque sera atténué par une série de mesures qui ont été établies comme conditions de décaissement: i) l'élaboration d'un décret pour établir la DDR, ou toute autre structure responsable de l'exécution du projet, au sein du CRDA; ii) l'affectation, en accord avec le FIDA, du personnel clé du projet, à savoir le coordonnateur du projet, le responsable filières, les cinq coordonnateurs locaux, le responsable du S&E et le comptable; iii) la mise en place d'un logiciel de gestion comptable et de S&E; et iv) l'élaboration d'un manuel de gestion opérationnelle et financière du projet.
22. **Décaissements.** Les fonds du prêt et du don FIDA seront décaissés en six ans, sur la base des catégories de décaissement et des montants figurant dans l'annexe 2 de l'accord de financement. Les retraits de fonds des comptes de prêt et de don seront effectués sur la base des contrats et des factures correspondantes. Les autres dépenses admissibles seront justifiées par des états de dépenses certifiés dont les justificatifs seront conservés pour vérification par l'auditeur externe et les missions de supervision.
23. **Passation des marchés.** La passation des contrats dans le cadre du projet se fera conformément aux dispositions des Directives pour la passation des marchés du Fonds approuvées par le Conseil d'administration en septembre 2010. Dans le cadre de la conception du PRODEFIL, approuvé en 2014, le FIDA a procédé à l'évaluation de la réglementation nationale en matière de passation des marchés afin de s'assurer de sa compatibilité avec les Directives du FIDA en la matière et, à l'issue de cette évaluation, il a été décidé que la réglementation nationale pouvait s'appliquer. Aucune activité en régie ne sera financée dans le cadre du projet. L'Emprunteur soumettra chaque année au Fonds, avant fin octobre, pour avis de non-objection, un plan de passation des marchés incluant les contrats proposés, les méthodes de passation des marchés et les procédures d'examen préalables du FIDA applicables.
24. **Audit.** L'Emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets, procédera pour chaque exercice à un audit des comptes conduit par le Contrôleur général des finances relevant du

Ministère des finances et agréé par le Fonds, et présentera une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'exercice considéré. Le rapport se prononcera également sur les modalités de passation des marchés financés dans le cadre du projet. La Division de la planification et de la coordination du développement rural établira des états financiers semestriels concernant les activités relevant du projet. Elle veillera à ce que la tenue des livres comptables soit conforme aux pratiques gouvernementales et aux procédures agréées par le FIDA. En outre, un contrôle interne sera assuré par les services concernés du Ministère de l'agriculture, appuyés par le Contrôleur des finances publiques au niveau régional. Compte tenu des retards fréquents dans la présentation, au FIDA, du rapport d'audit final pour les projets en cours, le FIDA veillera à assurer le suivi nécessaire et l'application rigoureuse des dispositions en la matière.

25. **Gouvernance.** Le système tunisien de passation des marchés est aligné sur les principes fondamentaux de la passation des marchés des projets financés par le FIDA. Il s'agit notamment de la libre concurrence, de l'équité, de l'impartialité, de l'intégrité, de la transparence, de la bonne gouvernance et des mesures anti-corruption. La règle générale pour la passation des marchés est l'appel d'offres ouvert, le recours à la passation des marchés par entente directe étant très limité et strictement encadré.

E. Supervision

26. Le projet sera supervisé annuellement par le FIDA et pourra aussi bénéficier au besoin de missions d'appui. Une attention particulière sera accordée aux critères d'admissibilité des activités du projet en termes de ciblage des populations pauvres, femmes et jeunes notamment. La composition des missions de supervision et de suivi du FIDA devra également tenir compte de l'état d'avancement des différentes composantes et activités du projet, du ciblage et des aspects relatifs à l'égalité des sexes ainsi que des lacunes au niveau des structures organisationnelles du projet.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

27. Le coût total du projet, d'une durée de six ans, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 34,2 millions d'USD. Les coûts de base sont estimés à 30,8 millions d'USD, soit 89,9% du coût total. Les imprévus physiques et financiers représentent 3,4 millions d'USD, soit 10% du coût total ou 11% des coûts de base. Les coûts d'investissement, à hauteur de 31,5 millions d'USD, représentent 92% du coût total. Les coûts de fonctionnement s'élèvent à 2,7 millions d'USD seulement, soit 8% du coût total.

Tableau 1
Coût du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Promotion et valorisation des filières	8 982	68,6	218	1,7	1 717	13,1	2 184	16,7	13 101	38,2
2. Création de conditions favorables au développement des filières	13 432	76,7	261	1,5	827	4,7	2 982	17,0	17 502	51,0
3. Coordination et gestion	1 196	32,4	24	0,6	-	-	2 467	66,9	3 687	10,8
Total	23 610	68,9	502	1,5	2 544	7,4	7 633	22,2	34 289	100,0

B. Financement du projet

28. Le financement du projet sera assuré comme suit: un prêt du FIDA à des conditions ordinaires d'un montant de 23,6 millions d'USD, soit 68,9% du coût total du projet; un don du FIDA de 0,5 million d'USD, soit 1,5% du coût total; une contribution du gouvernement à hauteur de 7,6 millions d'USD, soit 22,2% du coût total, et une contribution des bénéficiaires à hauteur de 2,5 millions d'USD, soit 7,4% du coût total du projet.
29. Il a été convenu que l'assistance technique pourra être recrutée par le projet dès la signature de l'accord de financement. Les paiements effectués au titre de l'assistance technique n'auront lieu qu'après l'entrée en vigueur de l'accord et sous réserve que les dépenses encourues remplissent les critères d'admissibilité de la Section 4.08 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole.

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Services de consultants	4 043	79,0	502	9,8	11	0,2	563	11,0	5 119	14,9
2. Formation	1 022	89,0	-	-	-	-	126	11,0	1 149	3,4
3. Équipement et matériel	6 761	63,3	-	-	2 132	20,0	1 783	16,7	10 676	31,1
4. Véhicules	480	83,3	-	-	-	-	96	16,7	576	1,7
5. Travaux de génie civil	11 305	82,4	-	-	130	0,9	2 292	16,7	13 727	40,0
6. Fonds de roulement	-	-	-	-	271	100,0	-	-	271	0,8
7. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	594	100,0	594	1,7
8. Maintenance et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	2 177	100,0	2 177	6,3
Total	23 610	68,9	502	1,5	2 544	7,4	7 633	22,2	34 289	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

30. Le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est de 17,1%, ce qui peut être considéré comme extrêmement satisfaisant pour un projet qui s'attaque aux difficiles problèmes de gestion des ressources naturelles dans des zones marginales de Tunisie. Tous les coûts du projet ont été pris en considération, y compris ceux des composantes pour lesquelles tout ou partie des avantages n'ont pas été quantifiés (pistes rurales, protection et recharge des nappes, suivi piézométrique des nappes, etc.).

D. Durabilité

31. La durabilité des réalisations du projet sera garantie moyennant: i) le renforcement des capacités de l'administration à internaliser l'approche filières et à faire fonctionner efficacement les plateformes filières; ii) l'appui et l'assistance aux organisations de producteurs pour assurer valablement le rôle d'acteurs principaux dans le processus de promotion des filières et de relais entre leurs adhérents et les différents opérateurs des filières, notamment les opérateurs commerciaux, et de gérer durablement les unités de valorisation qui seront mises à leur disposition; iii) la facilitation de l'établissement de partenariats durables gagnant-gagnant entre les acteurs/opérateurs des filières; iv) l'accompagnement des promoteurs de petites entreprises créées et appuyées par le projet à les gérer de façon rentable et durable; v) la pérennisation du dispositif d'appui-conseil mis en place par le projet grâce à son intégration dans les structures de l'administration en charge de la vulgarisation agricole; vi) l'engagement d'une concertation sur les politiques en lien avec l'amélioration de l'environnement des filières pour que le secteur privé puisse

investir au niveau des différents maillons des chaînes de valeur, notamment en aval; et vii) le renforcement des capacités des GDA à gérer convenablement et à entretenir les infrastructures publiques financées par le projet.

E. Identification et atténuation des risques

32. Les principaux risques identifiés ainsi que les mesures envisagées pour y remédier sont les suivants: i) insuffisance de ressources humaines, en termes de nombre et de qualification, au sein du CRDA et des organismes d'exécution, risque qui sera atténué par le recours à une assistance technique multidisciplinaire et au renforcement des services techniques des organismes d'exécution; ii) incertitude quant au processus de décentralisation prévu par la Constitution à engager durant les prochaines années, qui pourrait engendrer une révision des compétences et des attributions des structures centrales et locales. Pour atténuer ce risque, il est prévu de revoir à mi-parcours le schéma organisationnel du projet en fonction des résultats de ce processus; iii) fragilité du tissu socioprofessionnel et capacités limitées de son personnel, risque qui sera atténué moyennant le renforcement des capacités et l'accompagnement de ces structures par une assistance spécialisée tout au long de l'exécution du projet; iv) risques écologiques et environnementaux liés à la mise en place de nouvelles unités de trituration et à l'aménagement des abattoirs, risques qui pourront être atténués grâce à la réalisation d'études d'impact sur l'environnement et à l'adoption de mesures spécifiques de traitement pour les unités de trituration et pour les abattoirs; et v) risques liés à la pérennité du dispositif d'appui-conseil privé, qui sera atténué grâce à une sélection participative rigoureuse des prestataires de services d'appui-conseil, sur la base de plans d'affaires réalistes tenant compte de la demande en conseil, la sensibilisation des GDA et des SMSA ainsi que des groupes informels sur la prise en charge progressive des frais de conseil privé, l'appui aux GDA et aux SMSA pour la mise en œuvre de formules de rémunération du conseil privé à partir des cotisations des membres et de prélèvements sur les prix des produits livrés par leurs membres.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

33. Le projet est en harmonie avec le Cadre stratégique du FIDA et contribuera à une transformation inclusive et durable du monde rural moyennant: i) le renforcement de la capacité productive des ruraux pauvres au sein des filières sélectionnées; ii) l'augmentation des bénéficiaires au profit des ruraux pauvres, grâce à leur participation au marché, l'appui à l'élaboration de plans d'affaires et la mise en relation avec les acteurs des filières, notamment les acteurs de marché; iii) le renforcement de la durabilité environnementale et de la résilience des ruraux pauvres au changement climatique. Les principes des politiques du Fonds en matière de ciblage, d'autonomisation, d'égalité des sexes, d'innovation et de transfert de savoirs, de reproduction à plus grande échelle et de partenariat sont également respectés.

B. Alignement et harmonisation

34. **Contribution du projet aux objectifs de la stratégie de pays.** La conception générale et l'approche d'intervention du projet s'inscrivent dans le droit fil de la perspective de concrétisation de la mise en œuvre des orientations prioritaires du Plan stratégique de développement national 2016-2020 (en voie d'achèvement) en matière de réduction de la pauvreté, d'équilibre interrégional et d'amélioration de l'emploi des jeunes. Dans cette optique, le développement de filières agricoles impliquant les différents acteurs et préservant les intérêts des groupes vulnérables est incontournable pour atteindre ces objectifs, en particulier dans les régions touchées par la pauvreté, le chômage et la dégradation des ressources naturelles.

35. **Complémentarité.** La préparation du projet a coïncidé avec la formulation de trois nouveaux projets qui interviendront notamment à Siliana, mais sur d'autres sites, et visent également à soutenir le développement des filières agricoles et forestières. Il s'agit des interventions suivantes: i) le Programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables, piloté par la Direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles et soutenu par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM); ii) le Projet de développement des filières forestières et pastorales, coordonné par la Direction générale des forêts et soutenu par la Banque mondiale; et iii) le Programme européen de voisinage pour le développement agricole et rural (ENPARD), financé par l'Union européenne. Le Gouvernorat de Siliana est également concerné en partie par le Projet d'assistance technique sur le développement de l'agriculture durable, appuyé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Pour ces projets, le développement des filières est considéré comme un levier important pour accroître les activités tant agricoles que non agricoles et renforcer les moyens d'existence et les revenus des populations vulnérables.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

36. **Innovations.** Dans l'ensemble, le projet est novateur dans la mesure où il introduit une nouvelle approche (approche filière) en matière de développement territorial. Les principales innovations sont les suivantes: i) le développement de démarches interopérateurs de filières (plateformes rassemblant les acteurs/opérateurs des filières) permettant la conclusion de partenariats gagnant-gagnant, avec des plans d'affaires concrétisés par des contrats entre opérateurs des différents maillons des chaînes de valeur; ii) la promotion d'un plaidoyer politique sur les enjeux des filières en relation avec le développement territorial; iii) la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique aux petits exploitants, facilitant l'appropriation de cette démarche filière par les producteurs et l'amélioration de leurs standards de production et de gestion des exploitations; iv) la mise à la disposition des groupements d'agriculteurs (Sociétés mutuelles de services agricoles [SMSA]) d'unités de valorisation pilotes, gérées par ces sociétés; et v) le recours à une assistance technique privée spécialisée pour la mise en œuvre du projet.
37. Le projet s'attellera à la valorisation de ces innovations par le biais d'une reproduction à plus grande échelle, ce à travers l'identification des interventions à consolider et à élargir, l'échelle d'intervention, l'évolution du nombre de bénéficiaires (à court, moyen et long terme), les éléments moteurs de l'élargissement (leaders, facteurs contextuels de motivation), les espaces assurés (financement, ressources naturelles, stratégiques, institutionnels, organisationnels, politiques, partenariats, gestion participative des savoirs), les trajectoires et les cheminements d'une telle démarche.

D. Participation à l'élaboration des politiques

38. L'approche filière, en tant que levier pour le développement territorial durable, est encore peu maîtrisée et la vision actuelle est essentiellement centrée sur la valorisation de certaines productions stratégiques. En termes de concertation sur les politiques, les actions visant le renforcement des organisations paysannes et celles relatives à la promotion et au développement des filières seront analysées et des propositions seront formulées afin de contribuer: i) au développement de démarches inter-opérateurs et de partenariats gagnant-gagnant entre opérateurs des filières; ii) à l'instauration de synergies entre développement territorial et filières; iii) à la mise en place de dispositifs adaptés d'appui-conseil technico-économique à l'exploitation familiale pour l'appropriation de la démarche filière et l'amélioration de la gestion des exploitations agricoles; iv) à la gestion par des groupements d'agriculteurs (SMSA) d'unités de valorisation; et v) à la création de plateformes filières en tant que proposition de réformes.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

39. Un accord de financement entre la République tunisienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
40. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
41. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à vingt et un millions six cent mille euros (21 600 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un don d'un montant équivalant à quatre cent soixante mille euros (460 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié: "Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana"

(Négociations conclues le 3 novembre 2016)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du Projet: Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS) ("le Projet")

La République Tunisienne ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité auprès du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique à la République Tunisienne en tant que bénéficiaire du don. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un don et un prêt (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1.
 - A. Le montant du prêt du Fonds est de vingt-et-un millions six cents mille Euros (21 600 000 Euros).
 - B. Le montant du don du Fonds est de quatre cent soixante mille Euros (460 000 Euros).
2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions ordinaires. Les prêts consentis à des conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Le prêt du Fonds est assorti d'un délai de remboursement de dix-huit (18) ans, dont un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies conformément à la section 4.02 b) des Conditions générales.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
6. L'Emprunteur ouvrira deux (02) comptes désignés au nom du Projet auprès de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) destinés à recevoir les fonds provenant du prêt et du don du Fonds.
7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant équivalent à 6,93 millions d'Euros. Ces fonds représentent la contribution de l'Emprunteur au financement du Projet et l'ensemble des droits de douane, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche de l'Emprunteur.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don du Fonds et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les comptes désignés ont été ouverts;
- b) Le Comité National de Pilotage (CNP) a été créé par décision ministérielle et le FIDA est membre observateur dans ce comité;
- c) La Division de Développement Rural (DDR) ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet a été établie au sein du Commissariat régional de développement agricole de Siliana (CRDA) par décret;
- d) Le personnel clé du Projet, soit le Coordinateur du Projet, le Responsable filière, les cinq Coordinateurs locaux, le Responsable de suivi évaluation et le Comptable, ont été affectés, conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur, en accord avec le Fonds;
- e) Le Manuel de procédures du Projet a été finalisé par l'Emprunteur et validé par le Fonds; et
- f) Un logiciel de gestion comptable et de suivi-évaluation a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du Projet.

2. L'assistance technique peut être recrutée par l'Emprunteur dès la signature de l'accord de financement. Les paiements effectués au titre de l'assistance technique n'auront lieu qu'après l'entrée en vigueur de l'accord et sous réserve que les dépenses effectuées remplissent les critères d'admissibilité de la Section 4.08 des Conditions générales.

3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération
Internationale
98, avenue Mohamed V
Belvédère, 1002 Tunis, Tunisie

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux(2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* La zone du Projet compte 114 122 habitants et le Projet bénéficiera directement à 14 000 ménages (54 500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone), comprenant les ménages les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 hectares (ha) en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et/ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, des jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'emploi et d'opportunités économiques. En outre, le Projet ciblera les élèves du niveau primaire en matière d'éducation nutritionnelle.
2. *Zone du Projet.* Le Projet couvrira 35 secteurs sur 5 délégations de la partie sud du Gouvernorat² dont les populations sont parmi les plus pauvres du Gouvernorat. La région d'intervention du Projet est essentiellement constituée du système montagneux correspondant au compartiment géographique de la dorsale tunisienne, zone comprise entre 600 et 1 300 mètres d'altitude, favorable au développement de l'arboriculture fruitière et de l'élevage.
3. *Finalité.* Le Projet a pour finalité d'améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et valorisation des filières.
4. *Objectif spécifique.* L'objectif spécifique du Projet consiste au développement durable des filières valorisant la diversité des terroirs de la région avec inclusion profitable des petits producteurs, jeunes et femmes organisés et le renforcement des capacités des petits producteurs à exploiter de manière efficace et raisonnée les potentiels socio-économiques des filières.
5. *Résultats attendus.* Les résultats issus des composantes du Projet sont les suivants: i) les acteurs locaux des filières, qui se professionnalisent, deviennent animateurs d'une dynamique de concertation interprofessionnelle assurant la promotion de leur filière et l'accroissement de la part de la valeur ajoutée restant dans le territoire, et se répartissent celle-ci plus équitablement; et ii) un environnement institutionnel et d'infrastructures publiques favorables au développement des filières se met en place et assure sa durabilité.
6. *Composantes.* Le PROFITS s'articule autour de deux composantes complémentaires: i) Promotion et valorisation des filières; ii) Création de conditions favorables pour le développement des filières. Les composantes sont renforcées par un dispositif d'assistance technique et de gestion/coordination.

²Bargou, Makhtar, Kesra, Er-Rouhia et Siliana Sud.

6.1. *Composante 1: Promotion et valorisation des filières.* L'approche filière mise au service du développement territorial dans cette composante vise à encourager l'établissement de partenariats gagnant-gagnant entre acteurs des filières, dans lequel l'État interviendra, directement et indirectement, essentiellement en appui aux petits producteurs organisés afin: i) d'initier une dynamique de gouvernance locale des filières pour favoriser les partenariats public-privé et la circulation d'une information économique de qualité; et d'améliorer ii) l'organisation des acteurs des filières au niveau de pôles de développement; iii) les performances d'ensemble des filières sélectionnées dans ces petites régions, en améliorant le chiffre d'affaires consolidé des acteurs des filières; iv) les revenus des producteurs, en améliorant leur maîtrise technique et économique de leurs activités et leur capacité de prise de décision pour leurs choix d'activités afin d'améliorer leur accès aux marchés rémunérateurs; et v) l'inclusion des familles pauvres dans les filières en valorisant mieux leur activité actuelle (en particulier pour les femmes) ou en développant des activités nouvelles propices à leur autonomisation.

Cette composante se décompose en trois sous-composantes: 1.1: Organisation des acteurs des filières dans les pôles de développement; 1.2: Développement des activités économiques entre les acteurs des filières et des capacités de valorisation des produits des filières; 1.3: Renforcement des capacités professionnelles des acteurs des filières.

6.1.1. *Sous-composante 1.1: Organisation des acteurs des filières dans les zones de production.* Cette sous-composante créera des espaces de concertation et de dialogue entre tous les acteurs/opérateurs des filières (des plateformes de filières) devant aboutir à l'élaboration participative de cadres d'action de filière et à l'établissement de partenariats gagnant-gagnants entre acteurs des filières.

L'organisation des acteurs dans des Plateformes Filières Locales (PFL) a pour but de leur permettre i) d'élaborer une connaissance partagée de cette filière et notamment d'analyser le fonctionnement de la filière et leur place dans celle-ci; ii) d'identifier les actions à soutenir dans la filière et son environnement pour améliorer sa performance globale et celle de chaque acteur de la filière; iii) de formaliser et de prioriser ces interventions de développement local en un Cadre d'Action de Filière (CAF); iv) de définir les critères d'inclusion sociale pour les Plans d'Affaires (PA) soutenus; v) de suivre et évaluer la mise en œuvre du CAF et vi) d'identifier des thématiques concrètes sur lesquelles préparer des plaidoyers destinés aux décideurs politiques (voir composante 2.3). Le résultat attendu de la mise en œuvre de cette sous-composante est que les acteurs des filières sont capables d'identifier les opportunités et de coordonner leurs actions dans le cadre des plateformes filières.

6.1.2. *Sous-composante 1.2. Développement des activités économiques entre les acteurs des filières et des capacités de valorisation des produits des filières.* Cette sous-composante accompagnera les acteurs des filières afin d'élaborer et d'exécuter des plans d'affaires avec d'autres acteurs privés et publics dans le cadre desquels se concrétisera le développement d'ensemble de chaque filière, à travers une meilleure relation entre acteurs ("Business to Business"), pour améliorer la valeur ajoutée d'ensemble et la répartir plus équitablement au profit des petits paysans. Ces plans d'affaires pourront englober toute une gamme d'activités éligibles et bénéficier d'un appui du projet en termes de renforcement et d'appui économique pour leur bonne réalisation. Ces activités porteront plus particulièrement sur un appui à la reconversion arboricole au niveau des exploitations agricoles, un appui au développement des activités liées à l'élevage et sur la création de micro-entreprises de production et de services. Toutes ces activités seront pilotées par les Groupements de développement agricole (GDA).

Cette sous-composante consistera aussi, sur la base des cadres d'action des filières, à mettre à la disposition des Sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) existantes ou à créer dans la zone, des unités de valorisation dont la construction et les équipements seront financés par le Projet. Ces unités de valorisation seront gérées par des SMSA qui bénéficieront d'une assistance technique spécialisée recrutée par le Projet.

Il s'agira dans cette sous-composante de: i) l'identification participative des opportunités d'affaires entre acteurs intéressés; ii) la formulation participative des PA; iii) la validation du PA selon les critères préétablis d'éligibilité des investissements et l'évaluation et l'approbation de l'investissement public; iv) l'appui-accompagnement de la mise en œuvre des PA, avec des modalités spécifiques aux PA incluant des unités de valorisation et à ceux visant la constitution, dans le cadre de l'approche inclusive, de micro-entreprises et de services professionnels (OP) qualifiés, pour le développement des filières.

6.1.3. *Sous-composante 1.3. Renforcement des capacités professionnelles des acteurs des filières.* Cette sous-composante visera: i) le renforcement des capacités des acteurs locaux pour tirer le meilleur parti des filières, dans un cadre d'échanges professionnels, en améliorant la maîtrise technico-économique et la capacité de décisions individuelles, ii) l'accompagnement des groupements d'acteurs existants ou à venir pour se donner un programme d'action pour mieux jouer leur rôle dans les filières, et iii) la promotion de la sécurité nutritionnelle des ménages.

Les activités à mener dans ce cadre consisteront à: i) sensibiliser et informer les acteurs des filières sur la mise en place de conseil technico-économique et de gestion (CTEG) (identifier les groupes volontaires pour tester le service dans le cadre de la formation-action des conseillers puis encourager son inclusion dans les PA; ii) constituer des Groupes Paysans d'Échanges et d'Expérimentation (GPÉE); iii) soutenir le développement et le renforcement des OP via l'élaboration de leur projet professionnel; et enfin iv) engager spécifiquement un programme d'éducation nutritionnelle auprès des familles de la zone.

6.2. *Composante 2: Création de conditions favorables pour le développement des filières.* Il s'agit d'appuyer l'amélioration de l'environnement institutionnel dans lequel les filières peuvent se développer. Il convient donc d'une part, de mettre en place un dispositif d'appui-conseil technique et économique privé au niveau des organisations de producteurs (GDA et SMSA), et d'autre part, de financer dans le cadre du Projet, la réhabilitation ou la mise en place des infrastructures nécessaires au développement des filières (réhabilitation de périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché des produits des filières, construction de lacs collinaires, remembrement rural). La composante s'attellera également, à travers un dialogue participatif sur les politiques, à engager entre tous les acteurs des filières dans le cadre des plateformes filières, à appuyer l'identification, par ces derniers, des contraintes au développement des filières et à proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour lever ces contraintes.

Elle se décompose en trois sous-composantes: 2.1: mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico- économique durable et de prestation de services; 2.2: réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières; et 2.3: dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.

6.2.1. *Sous-composante 2.1: Mise en place d'un cadre de services favorable au développement des filières et à la professionnalisation des acteurs.* Cette sous-composante a pour objectifs l'appui à l'émergence et la mise à disposition des services suivants aux producteurs: i) conseil de gestion associant un conseil

technico-économique centré sur les filières, par groupes d'échanges et d'expérimentation paysans, et ii) conseil socio-organisationnel répondant aux besoins des OP, acteurs des filières partenaires du Projet et la certification de ces services.

La mise en œuvre sera placée sous la responsabilité du CRDA, à travers de sa direction de vulgarisation, avec l'appui de l'assistance technique. Le processus comprendra entre autres: i) l'ajustement de la démarche de CTEG aux besoins du public-cible; ii) la sélection des futurs conseillers; iii) la formation des conseillers technico-économiques et de gestion (formation-action sur 2 ans, certification des capacités, en particulier en termes d'animation et d'organisation, formation continue et mise en réseau); iv) la mise à niveau de prestataires d'appui socio-organisationnel pour l'élaboration des projets professionnels des OP; et v) l'organisation du service à l'échelle de la zone d'intervention du Projet et de ses pôles de développement.

- 6.2.2. *Sous-composante 2.2: Réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières.* Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous-composante sont: i) d'assurer une production agricole croissante en préservant la fonctionnalité des périmètres publics irrigués à travers la réhabilitation/modernisation des infrastructures hydrauliques défaillantes; ii) de garantir l'écoulement des produits agricoles en améliorant les conditions d'accès aux périmètres irrigués; iii) d'assurer la gestion et l'exploitation rationnelle des ressources en eau grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en installant des équipements d'économie d'eau dans les parcelles; et iv) d'améliorer les structures foncières des exploitations.

A titre indicatif, les principales activités et quantités sont: i) la réhabilitation de Périmètres Publics Irrigués (PPI) à travers la réalisation de 4 forages de remplacement d'anciens forages non productifs, la mise en place de 3 piézomètres pour le contrôle de la nappe de Rouhia, la modernisation de 6 stations de pompage sur forages, la réhabilitation de 1130 ha de PPI et l'aménagement par bitumage de 30 km d'accès aux périmètres; ii) la protection des PPI et des infrastructures par des ouvrages de conservation des eaux et du sol (CES) et recharge des nappes, la réalisation de 3 études, dont une étude hydrogéologique de Rouhia visant à décréter le périmètre comme périmètre de sauvegarde de la nappe, l'exécution de 20 ouvrages de recharge des nappes, la réhabilitation de 1200 ha de périmètres d'épandage et la réalisation de 3 lacs collinaires; iii) l'équipement de 600 ha pour l'économie de l'eau à la parcelle; iv) le renforcement des capacités des agriculteurs et des GDA dans les périmètres irrigués en matière de conduite des irrigations, de maintenance des équipements d'irrigation, de mobilisation des fonds nécessaires à cette maintenance et de rationalisation de l'utilisation de fertilisants et de pesticides dans un souci de préservation de la qualité de l'eau d'irrigation; et v) le remembrement de 5000 ha de terres.

- 6.2.3. *Sous-composante 2.3: Dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.* Cette sous-composante visera à contribuer à l'élaboration de politiques nationales en matière de développement agricole, et plus particulièrement de développement des filières sélectionnées, en levant les contraintes précitées. Les plateformes filières organisées par le projet auront un rôle important à jouer dans ce sens en proposant aux décideurs des réformes visant à lever les blocages limitant les opportunités économiques pour les populations rurales et d'introduire des changements permettant d'améliorer les conditions auxquelles font face les opérateurs à chaque maillon des filières et nécessitant des interventions du secteur public. Pour cela les acteurs des plateformes filières joindront leurs efforts pour développer des argumentaires

permettant d'alimenter le dialogue sur les politiques agricoles et éventuellement négocier des options politiques.

Il est prévu dans le cadre de cette sous-composante de mener les principales activités suivantes: i) constitution de groupes de travail issus des plateformes filières, pour chacune des thématiques précitées; ii) engagement d'études spécifiques sur ces thématiques; iii) organisation d'ateliers de concertation élargis; et iv) engagement d'un consultant spécialisé pour la rédaction des textes nécessaires et la préparation de propositions à soumettre aux pouvoirs publics. A l'issue de ces activités, de nouvelles propositions de textes juridiques des organisations paysannes (GDA et SMSA) renforçant les activités économiques, l'allègement du pouvoir de l'administration, favorisant la fédération de ces structures et, autorisant la contractualisation de partenaires nationaux et internationaux avec plus de souplesse seront disponibles. Pour l'aspect foncier, une étude sur l'impact des activités de remembrement en sec menées par l'Agence foncière agricole (AFA) depuis plus de vingt ans pourrait déboucher sur des orientations stratégiques dans le domaine du remembrement foncier tandis que les enseignements sur réussites/limites des plateformes et de la mise en œuvre du dispositif d'appui conseil devront alimenter les réflexions 'politiques' sur les approches de développement filière les plus performantes et appropriées.

Le lancement des études nécessaires sera effectué par le CRDA. La constitution et l'animation des groupes de travail et des ateliers de concertation et de restitution seront effectuées par l'assistant technique responsable de l'animation des plateformes filières, sous la supervision du CRDA. L'engagement du consultant pour l'élaboration des propositions, concrétisées par des textes juridiques et des documents de politiques thématiques, sera effectué par le CRDA. Le CNP validera ces propositions et les soumettra aux instances gouvernementales concernées. Pour ce qui est du partage des expériences et des enseignements (des plateformes et du dispositif d'appui conseil) le Projet renforcera les capacités des acteurs locaux à examiner de façon critique la mise en œuvre tout en développant des outils de communication (brochures, dépliants) pour une diffusion plus large.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

7. L'Agent principal du Projet

7.1 *Désignation.* Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet à travers le CRDA de Siliana.

7.2 *Responsabilités* Le CRDA de Siliana aura la responsabilité de la gestion technique et financière du Projet. Il assurera la coordination au niveau régional et local du Projet et sera responsable de la consolidation de toute information concernant le Projet.

B. COORDINATION DU PROJET

Pour assurer une bonne coordination et pilotage du Projet aux différents niveaux, national, régional et local, il est prévu la constitution de trois structures de pilotage et de coordination et d'un comité technique régional qui sera institué pour coordonner le pilotage du dispositif d'appui-conseil.

8. *Comité National de Pilotage (CNP)*

8.1 *Désignation et composition.* Le CNP sera créé au niveau central par décision ministérielle et sera chargé de la supervision et du pilotage général du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP) à travers l'Unité Centrale de Coordination (UCC).

Le CNP sera composé des représentants des directions centrales du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche concernées par le Projet, du CRDA de Siliana, en particulier le Directeur de la Division de Développement Rural (Coordinateur du Projet) ou de toute autre structure responsable de l'exécution du Projet, du Ministère des Finances, du Ministère de Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale, de la Direction générale de l'agro-industrie relevant du Ministère de l'Industrie, de l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement qui relève du Ministère de l'Environnement et, de représentants des différents partenaires du secteur public, privé, et de la société civile. Le FIDA y sera représenté comme observateur.

8.2 *Responsabilités.* Le CNP aura pour mission de veiller au suivi des objectifs du Projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, ainsi qu'à l'adéquation des moyens du CRDA avec les tâches planifiées. Le CNP se réunira au moins deux fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du Projet et l'examen du Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA).

9. *Comité Régional de Coordination et de Pilotage (CRCP)*

9.1 *Composition.* Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat de Siliana. Le CRCP sera présidé par le Gouverneur de Siliana ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Division de Développement Rural du CRDA ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet. Le CRCP se réunira semestriellement et chaque fois que son Président le juge nécessaire.

Il sera composé par les cadres du Projet et des divisions et arrondissements techniques du CRDA, les représentants des structures régionales de développement, des différents partenaires au niveau régional et local, le représentant régional de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), un représentant des GDA, un représentant des SMSA et des acteurs des filières.

9.2 *Responsabilités.* Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Projet; ii) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, iv) la validation du programme de formation, v) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; vii) la négociation/validation des propositions techniques; viii) l'examen et l'adoption du PTBA; ix) le suivi périodique des réalisations des activités du Projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; x) le suivi financier et la préparation des rapports internes d'audit; xi) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et xii) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

10. *Comité Technique Régional (CTR)*

10.1 *Composition.* Le CTR sera institué au niveau régional pour coordonner plus spécialement le pilotage du dispositif d'appui-conseil. Il sera composé des différentes institutions concernées par ce dispositif, en particulier, le CRDA, l'Office de développement du Nord-Ouest en Tunisie, l'Office de l'Élevage et des Pâturages en Tunisie, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole en Tunisie, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles en Tunisie, l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles, l'Office Nationale de l'Huile (ONH), le Groupement des fruits et légumes (GIF), le Groupement interprofessionnel de la viande et du lait (GIVLait) et les structures de la société civile impliquées dans/concernées par le dispositif.

10.2 *Responsabilités.* Il se réunira une fois par trimestre et donnera un avis technique sur les résultats des plateformes filières (cadres filières et business plan filières en particulier) et le Secrétariat sera assuré par le service filière de la DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet.

11. *Comité Local de Coordination (CLC)*

11.1 *Composition.* Le CLC sera constitué au niveau de chacune des cinq Délégations dans la zone du Projet. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des Cellules Territoriales de Vulgarisation, des présidents des conseils d'administration des GDA et des SMSA, des représentants de la société civile et d'un représentant de la Division de Développement Rural à créer ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet.

11.2 *Responsabilités.* Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: i) la sensibilisation des acteurs locaux de l'approche filière et leur organisation en groupement socioprofessionnel; ii) l'adhésion à l'approche d'appui-conseil des exploitations; iii) l'appui des organisations socioprofessionnelles sur le terrain; iv) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local; et v) l'accompagnement de l'installation des activités économiques ainsi que leur encadrement le long du processus de production, transformation et commercialisation.

C. STRUCTURES DE GESTION DU PROJET

12. *Au niveau central.* L'UCC, qui existe déjà au niveau de la DGFIOP du Ministère de l'Agriculture assurera la coordination globale du Projet. Elle sera responsable: i) de jouer le rôle d'interface technique du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche avec le Fonds, ii) de coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds; iii) d'assurer la fonction de secrétariat du CNP qui sera créé dès la signature du présent Accord; et iv) de suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures.

13. *Au niveau régional*

13.1 Le Commissariat régional de développement agricole de Siliana (CRDA). Le CRDA assurera la gestion globale du Projet et la complémentarité avec tous les projets cofinancés aux niveaux régional et local par différents bailleurs de fonds au niveau régional. La DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet, à créer au sein du CRDA, assurera la gestion administrative et financière du Projet et aura comme principale mission la planification régionale et la coordination du développement agricole et rural. Dans ce rôle régional, la DDR garantira aussi la synergie entre les différentes approches d'intervention, en particulier pour ce qui concerne la promotion des filières dans la région.

13.2 La DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet. La DDR aura le rang de direction d'administration centrale. Sous l'autorité du Directeur général du CRDA, le Directeur de la DDR (Coordinateur du Projet) aura pour mission: i) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et la supervision de toutes les démarches de planification; ii) la gestion du prêt et du don et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat; iii) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires; iv) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet; v) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions de développement des filières; et vi) la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du Projet.

La DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet sera composée d'une sous-direction de planification et de suivi-évaluation (SD/PSE) avec un service de planification, un service de suivi-évaluation et un service financier du Projet et d'une sous-direction de promotion de filières et de développement local avec un service filières, un service de développement local qui travaillera en étroite collaboration avec la division de la production végétale et de la vulgarisation au sein du CRDA et sera représenté par des coordinateurs locaux. Les tâches techniques seront exécutées sous la responsabilité des divisions et arrondissements techniques du CRDA et des partenaires techniques identifiés et liés par des conventions de partenariat.

13.3 La Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation (SDPSE). Une SDPSE sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de programmation, un service de suivi-évaluation et un service financier et aura pour mission la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la programmation, au suivi-évaluation et à la gestion financière.

13.3.1 *Le service de programmation (SP).* Un SP sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé d'un cadre chargé de conduire la démarche participative et locale et d'un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. Le SP assurera, en concertation avec le personnel de la DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet, et en collaboration avec les arrondissements concernés: i) la coordination d'ensemble des composantes du Projet; ii) la préparation et la conduite de la démarche de planification participative au niveau régional et local; iii) la consolidation des contrats-programmes annuels dans un PTBA; et iv) le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des activités génératrices de revenus (AGR) et des jeunes promoteurs de petites moyennes entreprises.

13.3.2 *Le service de suivi-évaluation (SSE).* Un SSE sera établi au sein de SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Le SSE sera composé d'un responsable de suivi-évaluation, d'un cadre spécialisé en techniques de communication et d'un comptable pour la gestion financière. Le SSE assurera: i) le suivi des réalisations physiques et financière et des indicateurs du cadre logique; ii) la gestion du processus de suivi participatif avec la population; iii) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet; iv) la production des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales; v) la préparation des rapports financiers et le suivi des rapports d'audit; et vi) la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.

13.3.3 *Le service financier (SF).* Le SF sera établi au sein de la SDPSE et assurera la tenue de la comptabilité générale, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire du projet, le respect des procédures administratives, comptables et financières et la

régularité des opérations de gestion et préparera tous les éléments nécessaires à la préparation des rapports d'audit. Il assurera aussi la passation des marchés, le contrôle et le suivi des demandes de remboursement, ainsi que le contrôle et le suivi administratif des conventions passées avec les organisations de base et avec les partenaires. Ce service travaillera en étroite collaboration avec le Service financier du CRDA.

13.4 *La sous-direction de développement local et de promotion des filières (SDDLPF).* Une SDDLPF sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de promotion des filières et un service de développement local et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités liées à la promotion des filières et au développement local.

13.4.1 *Le service de promotion des filières (SPF).* Un SPF sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera aussi composé des cadres suivants: un cadre spécialisé en approche filières et un cadre féminin pour l'animation des femmes et des jeunes et du ciblage. Avec l'appui de l'assistance technique, le SPF aura pour missions: i) de participer à la mise en œuvre des actions des composantes du Projet; ii) de sensibiliser les différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, iii) d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités économiques et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique; iv) d'appuyer l'émergence de micro et petites entreprises; v) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le Projet et les institutions publiques existantes (ODNOU, GIF, ONH, OEP, etc.) et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement; vi) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités; vii) de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, les informations concernant les activités de formation professionnelle; et viii) de veiller au respect de la stratégie de ciblage et genre.

13.4.2 *Le service de développement local (SDL).* Un SDL sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi d'un coordinateur local au niveau de chaque délégation et aura pour mission, la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du Projet au niveau local, et ce, en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.

14. *Au niveau local.* Au niveau local, les cinq coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation) relevant du SDL seront placés au niveau des cellules territoriales de vulgarisation (CTV) correspondants. Chaque coordinateur local constituera, avec l'équipe du CTV, la Cellule Locale d'Exécution du Projet (CLE).

Sous la responsabilité du SDL et en concertation avec les partenaires locaux, les CLE, avec l'appui de l'assistance technique, auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des plateformes et cadres d'action des filières dans chaque Délégation. Les CLE auront les principales tâches suivantes: i) initier et accompagner le processus de planification en étroite collaboration avec le SPL et en assurer un suivi très rapproché; ii) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et du CRDA; iii) contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées; iv) couvrir les aspects ciblage et genre; v) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et vi) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet.

15. *Assistance technique.* Une assistance technique transversale sera mise en place au niveau du Projet appuyer les acteurs du Projet et transférer les savoir-faire nécessaires

notamment dans les domaines des approches nouvelles (méthodes participatives, filières, développement local, appui-conseil aux exploitations) et de l'animation des plateformes au niveau local et régional. Elle sera composée d'une expertise nationale et internationale qui travaillera à plein temps et des expertises conjoncturelles selon les besoins. Un assistant technique sénior pour le pilotage des plateformes filières sera recruté durant deux ans à partir de la deuxième année et un autre expert sénior qui pilotera le dispositif d'appui-conseil sera recruté pour une durée de trois ans à partir de la deuxième année. Tous les deux travailleront sous la responsabilité du coordinateur du Projet et auront en charge, surtout, l'appui des équipes du Projet et de ses partenaires dans les domaines de l'approche filière, du conseil de gestion des exploitations et de l'animation des plateformes.

L'assistance technique junior sera constituée: i) d'un expert en industries agro-alimentaires pour une durée de vingt-quatre mois répartie sur trois ans, qui aura à appuyer et encadrer les unités de transformation à mettre à la disposition des SMSA; ii) un technicien pour l'appui du fonctionnement des unités agro-alimentaires pour un forfait de 20 hommes mois à partir de la troisième année; iii) quatre conseillers pour l'encadrement des vulgarisateurs dans le domaine de l'appui-conseil pour une durée de quatre ans chacun à partir de la deuxième année; et iv) un spécialiste en gestion de projet pour l'appui à la structure de gestion dans le domaine de la préparation des dossiers d'appels d'offres, de la supervision des travaux et du suivi-évaluation du Projet sur une durée de dix-huit mois à partir de la deuxième année.

16. *Plateforme des Filières Locales (PFL)*. Les plateformes filières à mettre en place dans le cadre du Projet sont des structures informelles qui regroupent tous les acteurs publics, coopératifs et privés et joueront un rôle crucial dans: i) la sensibilisation des acteurs pour le développement d'une vision organisationnelle partagée; ii) le diagnostic participatif des filières et l'identification des interventions prioritaires le long des chaînes de valeur; iii) l'identification des opportunités d'affaires entre partenaires intéressés; et iv) la formulation participative des plans d'affaires (formation, plans d'investissements, plans de financement y compris investissements publics dans le cadre du Projet, suivi de la performance). L'Office de Développement du Nord-Ouest (ODNOU), structure transversale de planification régionale et de promotion des initiatives locales, peut être associé pour jouer un rôle fondamental dans le pilotage et l'animation de ces plateformes.

D. EXÉCUTION DU PROJET

17. *Mise en œuvre*. Le Projet, à travers le Directeur général du CRDA de Siliana, soustraitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le CRDA de Siliana établira les cahiers de charges et le Directeur Général signera les contrats de performance avec les prestataires de services en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation. Les prestataires principaux seront des opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), des prestataires publics et des prestataires issus du mouvement associatif, soit des organisations non gouvernementales, des associations locales et des organisations socio-professionnelles.

Une assistance technique sera mobilisée afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement des filières sélectionnées, et également pour fournir une assistance aux structures de gestion et d'exécution du Projet.

18. *Manuel de procédures*. Les modalités de mise en œuvre du Projet sont détaillées dans le Manuel de procédures établi à cet effet.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en Euros)	Montant alloué au titre du don (exprimé en Euros)	Pourcentage
I. Services de consultants	3 290 000	460 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
II. Formation	850 000		100% HT et hors contribution des bénéficiaires
III. Equipement et Matériel	5 560 000		100% HT et hors contribution des bénéficiaires
IV. Véhicules	400 000		100% HT
V. Travaux de génie civil	9 350 000		100% HT et hors contribution des bénéficiaires
VI. Non alloué	2 150 000		
TOTAL	21 600 000	460 000	

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds et du compte du don du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi-évaluation.* Le Projet établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, un système de suivi et évaluation (S&E) performant, conforme aux exigences de S&E du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et aux systèmes de gestion des résultats fondés sur l'impact du FIDA. Le système sera établi en s'appuyant du système mis en œuvre par la DGFIOP pour le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN-II) financé par la Banque Mondiale et qui a déjà été installée pour le Programme de Développement Agropastoral et de Promotion des Initiative Locales du Sud-Est, Phase II (PRODESUD-II) et le Projet de Développement Agropastoral et Développement des Filières Associées dans le Gouvernorat de Médenine (PRODEFIL) financés par le FIDA. Les outils, les méthodes, les moyens et le fonctionnement du système de S&E seront expressément décrits dans le Manuel de procédures du Projet. Le système sera fondé sur: a) un suivi interne permanent; b) des évaluations internes périodiques; c) des missions de supervision et de suivi; et d) des évaluations externes périodiques ainsi que des enquêtes de référence menées au début du Projet.

2. *Recrutement et affectation du personnel.* La sélection du personnel du Projet se fera par recrutement selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, soit par affectation de cadres du Ministère de l'Agriculture. Le recrutement/affectation des cadres principaux du Projet et, le cas échéant, leur mutation, seront décidés en accord avec le Fonds. Le recrutement, l'évaluation annuelle des performances et la gestion du personnel du Projet seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet

Cadre logique

Chaîne de résultats	Indicateurs clé de performance	Source de vérification						
	Nom	BL	MTR	Nom	BL	Frequency	Nom	BL
Objectif global: Les conditions de vie des populations rurales pauvres dans la zone Sud de Siliana sont améliorées	▪ 1. Augmentation de l'Indice moyen d'accumulation des biens des 13 900 ménages ciblés ³ (SYGRI)		NA	+25%	Enquête SYGRI	Étude de référence et finale	CRDA (DPCDR) avec appui du FIDA	L'environnement économique du pays est amélioré
	▪ 2. Réduction de la prévalence de la malnutrition infantile chronique (- de 5 ans)	16%		10%	Enquête SYGRI	Étude de référence et finale	CRDA (DPCDR) avec appui du FIDA	Les orientations en matière de développement agricole, de lutte contre la pauvreté et d'équilibre interrégional continuent d'évoluer favorablement
Objectifs de développement: Développement durable et inclusif des filières et des terroirs correspondants permettant l'amélioration du revenu des bénéficiaires	▪ 3. Augmentation du revenu des bénéficiaires directs	0	15% en irrigué 5% en pluvial	50% en irrigué 20% en pluvial	Enquêtes spécifiques	Mi-parcours et achèvement du projet	CRDA (DPCDR)	Les agriculteurs et éleveurs adhèrent à l'approche du projet
	▪ 4. Nombre de nouveaux emplois créés par le projet (désagrégé par genre/âge)	0	250	1 000	Enquêtes spécifiques Rapports annuels	Annuel	CRDA (DPCDR)	Le cadre incitatif dans le domaine agricole est suffisamment attractif pour les jeunes
Composante 1: Promotion et valorisation des filières								
Effet 1: Les acteurs locaux des filières assurent la promotion de leurs filières tout en accroissant leur part de la valeur ajoutée	▪ 5. Augmentation du chiffre d'affaires des bénéficiaires du projet		10%	35%	Enquêtes spécifiques Rapports annuels	Mi-parcours et achèvement du projet	CRDA (DPCDR)	Appropriation de la démarche du projet par les différents acteurs des filières
Produit 1. Acteurs des filières capables d'identifier les opportunités et de coordonner leurs actions dans le cadre des plateformes filières	▪ 6. Plateformes pour le développement des filières installées et opérationnelles pour chacune des filières	0	2	5	Rapport des plateformes	Semestriel	Facilitateurs plateformes	Acteurs des filières choisis et mobilisés avec une méthodologie participative et un accompagnement rapproché
Produit 2. Producteurs-cibles organisés et capables d'élaborer et d'exécuter des plans d'affaires avec d'autres acteurs privés et publics	▪ 7. Nombre de plans d'affaires de petits producteurs organisés en GDA/SMSA, établis, financés et mis en œuvre	0	40	120	Rapport des plateformes	Semestriel	Facilitateur plateformes	La révision des textes régissant les organisations paysannes et socioprofessionnelles est adoptée
	▪ 8. Contrats de commercialisation établis entre groupements de producteurs et opérateur commerciaux	0	10	40	Rapport facilitateur de plateformes	Semestriel	Facilitateur de plateformes	Adhésion des opérateurs commerciaux à l'approche du projet et au fonctionnement des plateformes filières

³ Les 13 900 ménages, dont environ 5 500 exploitants agricoles, seront les bénéficiaires du projet. L'amélioration de l'indice d'accumulation des biens proviendra de l'ensemble des actions qui seront entreprises par le projet.

	<ul style="list-style-type: none"> 9. Nombre d'unités de valorisation additionnelles opérationnelles 			8	Rapport d'activité	Semestriel	CRDA (DPCDR)	Les capacités de gestion des SMSA sont renforcées
Produit 3. Organisations paysannes (OP) et microentreprises de services économiques liés aux filières fournissant des services adaptés aux besoins de leurs clients	<ul style="list-style-type: none"> 10. Pourcentage d'OP rurales fournissant des services améliorés à leurs membres 	20%	30%	75%	Rapport d'activité	Mi-parcours	CRDA (DPCDR) avec appui de l'assistance technique (AT)	Le système bancaire répond favorablement aux besoins financiers des microentreprises.
	<ul style="list-style-type: none"> 11. Nombre de microentreprises appuyées et fonctionnelles dans les filières sélectionnées 		120	540	Rapport d'activités	Semestriel	CRDA (DPCDR) avec appui de l'AT	Attractivité du service conseil par les exploitants
Produit 4: Producteurs et autres groupes-cibles capables de gérer leurs activités de façon durable et en conformité avec la demande du marché	<ul style="list-style-type: none"> 12. Nombre de petits exploitants, jeunes et femmes formés à des pratiques améliorées de production, gestion et commercialisation 		2 500	5 000	Rapport d'activités	Semestriel	CRDA (DPCDR) avec appui de l'AT	Modules de formation et profils des formateurs adaptés aux exigences des bénéficiaires
	<ul style="list-style-type: none"> 13. Nombre de producteurs rapportant une augmentation de la productivité de leurs spéculations végétales ou animales 		1 250 (25%)	2 500 (50%)				

Composante 2: Création de conditions favorables pour le développement des filières

Effet 2. L'amélioration de l'environnement institutionnel et logistique des filières permet le développement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 14. Augmentation du volume de l'investissement privé dans la zone du projet 		+10%	+40%	Statistiques nationales	Mi-parcours et achèvement du projet	CRDA	Environnement économique et sociopolitique favorable
Produit 5. Dispositif d'appui-conseil technico-économique et de gestion opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> 15. Nombre de conseillers formés* 		30	90	Enquête auprès des exploitants	Tous les 2 ans	CRDA	Les agriculteurs et leurs organisations adhèrent au dispositif mis en place
Produit 6. Mise à niveau des infrastructures nécessaires au développement des filières réhabilitées/mises en place	<ul style="list-style-type: none"> 16. Superficie (hectares) des périmètres irrigués réhabilités 		300	1 200	Rapport d'activité	Semestriel	CRDA (DPCDR)	
	<ul style="list-style-type: none"> 17. Km de pistes aménagées 	0	10	30				
Produit 7. Les acteurs publics et privés engagent un dialogue politique sur le développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> 18. Nombre de propositions formulées par les plateformes filières aux décideurs 		1	3	Rapport d'activité	Tous les 2 ans	CRDA avec l'appui de l'AT	Dialogue politique ouvert, plateformes filières capables de faire des propositions réalistes